

VILLE DE GRIGNY - RHÔNE
Extrait du Registre des Délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
24 juin 2022

Séance du 1 juillet 2022

Président : M. Xavier ODO

Date d'affichage :
24 juin 2022

Secrétaires : Mme Victoria MARI, M. Monji OUERTANI.

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 19

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Delphine FAURAND, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Irène DARRE, Djamel MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Roland DÉCOMBE, Monji OUERTANI, Arnaud DEROUBAIX

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Florian RAPP à Guillaume MOULIN, Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Aurélie FRONTERA à Delphine FAURAND, Chloé OLLAGNIER à Najoua AYACHE, Théo VIGNON à Isabelle GAUTELIER, Florian CAMEL à Irène DARRE, Pia BOIZET à Roland DÉCOMBE, Jérôme BUB à Monji OUERTANI, Daniela SEIGNEZ à Monji OUERTANI

ANNÉE 2022 - PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE

La Convention Locale d'Application (CLA) de Grigny signée en octobre 2015 et prorogée jusqu'en 2023, adossée au Contrat de Ville Métropolitain, prévoit de présenter annuellement une programmation d'action au regard des orientations de la CLA.

Après un travail mené conjointement avec les opérateurs concernés, l'adjointe en charge de la politique de la ville, le délégué du Préfet et le directeur de projet, la programmation exposée ci-dessous est proposée.

Pour mémoire, chaque année, la préfecture procède à l'envoi d'une lettre de cadrage qui précise les priorités de l'État sur les thématiques du Contrat de Ville.

Pour 2022, quatre priorités se dégagent :

- Renforcer l'aller-vers pour répondre aux besoins des habitants du quartier prioritaire.
- L'emploi avec notamment la préparation des demandeurs d'emploi au marché du travail.
- La question éducative, avec le maintien du dispositif Programme de Réussite Éducative (PRE) pour permettre à chaque enfant et jeune de recevoir un accompagnement adapté.
- La promotion des principes de la République et l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'enveloppe 2022 accordée par l'État est de 56 000 € et se répartit en cinq actions « ville » et trois actions « centre social » détaillées ci-dessous :

TABLEAU PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2022			
Nom de l'action	Porteur	Financement (en euros)	
Programme de Réussite Éducative	CCAS de Grigny	État-CGET : Ville DC :	20 000 12 240
Espace Emploi et espace Numérique	Ville de Grigny	État-CGET : Ville :	5 000 63 097
Prépa Alternance	Mission Locale Rhône Sud	État-CGET : Ville Subvention Globale :	5 000 5 000
Poste de chef de projet (EMOUS)	Ville de Grigny	État-CGET: Ville : Métropole:	6 000 28 026 20 855
Insertion par la langue Française	Centre socioculturel l'Agora	État-CGET: Ville SG : Autres :	7 000 19 200 700
Action Jeunesse	Centre socioculturel l'Agora	État-CGET: Ville SG : CAF : Autres :	6 000 55 589 20500 5 000
Participation citoyenne et médiation	Ville de Grigny	État-CGET: Ville PV : Alliade Habitat :	7 000 7 000 8 892
GSUP – Fonds Petits Travaux	Ville de Grigny	Ville PV : Métropole : Alliade :	3 000 3 000 3 000

Récapitulatif par financeur :	2022	2021	2020	2019
État CGET	56 000 €	63 000 €	59 000 €	60 400 €
Ville (poste espace emploi intégré)	113 363 €	104 702 €	113 736 €	100 533 €
Ville (valorisation de la subvention annuelle au Centre Social et à la mission locale)	79 789 €	72 768 €	47 960 €	59 682 €
Métropole	23 855 €	20 763 €	28 895 €	28 895 €
Alliade Habitat :	11 892 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
CAF	20 500 €	24 000 €	0 €	5 790 €
TOTAL DES FINANCEMENTS	305 399 €	294 133 €	252 591 €	258 300 €

Le tableau récapitulatif ci-dessus correspond aux montants accordés par l'État.

La participation effective de la Ville de Grigny au titre de la Politique de la Ville s'élève à 113 363 € pour l'année 2022 sous réserve de la participation des autres financeurs, non comprises les actions politique de la ville du Centre Socioculturel l'Agora et de la mission locale, intégrées dans la subvention globale de fonctionnement pour un montant de 79 789 €.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir, au titre de la programmation 2022 de la politique de la ville, l'ensemble des opérations figurant dans le tableau ci-joint.

Sur proposition du Rapporteur et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de retenir, au titre de la programmation 2022 de la politique de la ville, l'ensemble des opérations détaillées dans le tableau ci-dessus ;

DIT que le financement de ces actions sera prévu sur le budget communal 2022, sous réserve de la participation effective des partenaires sollicités, à hauteur des sommes figurant sur le tableau susmentionné.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.